REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **20 septembre 2010**

Délibération n° 2010-1699

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Comité de coopération décentralisée de Limonest-Boura pour le projet de réalisation d'une adduction d'eau potable simplifiée et de latrines pour le centre-ville de Boura au Burkina Faso

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Coste

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 13 septembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 22 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Grivel, Guimet, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Mme Besson (pouvoir à M. Touleron), M. Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Appell), Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthelémy), M. Barret (pouvoir à M. Gignoux), Mme Dagorne (pouvoir à M. Louis), MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Goux (pouvoir à M. Flaconnèche), Havard (pouvoir à M. Buffet), Justet (pouvoir à M. Roche), Kabalo (pouvoir à M. Sturla), Morales (pouvoir à M. Vincent), Muet, Réale (pouvoir à M. Passi), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra (pouvoir à Mme Pédrini).

Absents non excusés : Mme Peytavin, MM. Albrand, Broliquier, Coulon, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Serres.

Séance publique du 20 septembre 2010

Délibération n° 2010-1699

commission principale :	proximité et environnement
objet :	**Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Comité de coopération décentralisée de Limonest-Boura pour le projet de réalisation d'une adduction d'eau potable simplifiée et de latrines pour le centre-ville de Boura au Burkina Faso**
service :	Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 19 mai 2003, le Conseil de communauté a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant n° 14 au traité d'affermage entre Veolia eau et la Communauté urbaine de Lyon, signé le 23 décembre 2002, créant un dispositif financier commun dénommé Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau ou Fonds eau.

Ce dispositif, auquel la Communauté urbaine et la société Veolia environnement contribuent paritairement à hauteur de 300 000 € par an chacune, a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud.

Il s'inscrit dans l'objectif défini lors du Sommet de la terre à Johannesburg en 2002 de réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015 et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Communauté urbaine soutenant les collectivités locales du Sud.

Depuis 1982, la commune de Limonest est engagée dans un jumelage avec une coopération très active avec la ville de Boura (province du Sissili) au Burkina Faso. Des délégations d'élus, de techniciens ou de bénévoles de Limonest se sont rendus fréquemment à Boura sous la conduite de monsieur Max Vincent, maire et conseiller communautaire. Réciproquement, des ressortissants de Boura sont venus dans les Monts d'Or pour se former et rencontrer les Limonois. Chaque année, Limonest organise une fête du Burkina Faso, avec différentes manifestations culturelles, sportives ou commerciales permettant d'associer la société civile de Limonest à l'action de la municipalité et contribuant à la sensibilisation du plus grand nombre à la solidarité internationale.

Deux projets du comité de jumelage ont déjà été financés par le Fonds eau de la Communauté urbaine de Lyon : 4 forages en 2005 et 2 forages plus une adduction d'eau potable du centre de santé et de promotion sociale.

A la suite du succès du projet de 2008-2009, qui a permis la mise en place d'une adduction d'eau potable simplifiée pour le CSPS (centre de santé et de promotion sociale) et ses abords, la ville de Boura souhaite une adduction d'eau pour le centre ville, notamment le marché, l'installation de bornes fontaines et de latrines. Il s'agit à la fois de commencer l'équipement en eau et assainissement du centre ville et de couvrir les besoins importants en terme d'eau potable et de latrines les jours de marché, où peuvent se presser plus de 5 000 personnes.

Le projet comprend, comme celui de 2008-2009, l'utilisation d'un forage existant, la mise en place d'un château métallique de 15 mètres carrés, l'installation d'une pompe solaire alimentée par 4 panneaux, un réseau d'eau potable en tuyaux PVC desservant 3 bornes fontaines et ouverts à la possibilité de branchements particuliers (avec compteurs et paiement obligatoire). Trois groupes de 3 latrines sont prévus pour desservir le marché et ses abords.

Le projet est évalué à un total de 45 000 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 33 000 €.

Lors de sa séance du 2 juin 2010, le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné son accord pour le financement du projet. La contribution demandée à la Communauté urbaine de Lyon est donc de

25 000 €, Veolia Eau apportant 8 000 €. Il est à noter qu'une aide pourra être recherchée par la Communauté urbaine auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, à hauteur de 22 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Vu la loi n° 2005-95 du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le projet de réalisation d'une adduction d'eau potable simplifiée et de latrines pour le centre ville de Boura au Burkina Faso.

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement de 25 000 €, au titre de l'année 2010, à l'association, Comité de coopération décentralisée de Limonest-Boura dont le siège est situé au 225, avenue du Général de Gaulle, 69760 Limonest.

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'Association comité de coopération décentralisée de Limonest-Boura, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer ladite convention avec l'Association comité de coopération décentralisée de Limonest-Boura ;

b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse une subvention d'équipement d'un montant de 22 000 € dans le cadre de la réalisation de ce projet ;

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - La dépense correspondante, à savoir une subvention d'équipement de 25 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2010 - compte 674 200.

4° - La recette de fonctionnement à provenir de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, soit 22 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2010 - compte 748 000.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 22 septembre 2010.